

LES EXEMPTIONS DE TAXES

Les élections municipales approchent.

C'est le moment ou jamais d'agiter la grande question de l'abolition des exemptions de taxes.

Les associations ouvrières semblent parfaitement décidées à inscrire cette mesure sur leur programme, et ont passé des résolutions à cet effet.

Mais pour que cette demande ait une valeur, il faut qu'il y ait union complète dans la demande, et nous entendons faire à ce sujet une campagne des plus vigoureuses.

Pour aujourd'hui, nous énumérons douze des excellentes raisons qui, à notre avis, militent en faveur de l'abolition des exemptions de taxes, non seulement à Montréal, mais dans toute la province.

1° L'exemption de taxes pour les Eglises est une violation de tout principe d'égalité et de justice, et par suite immorale ;

2° L'Eglise ne donne rien en échange de cette exemption. Tous ses services sont payés ;

3° L'exemption crée contre l'Eglise des préjugés, amène un antagonisme regrettable entre les intérêts des masses et ceux du clergé et une jalousie coupable ;

4° L'exemption enlève de la liberté et de l'indépendance à l'Eglise, par le fait qu'elle est, à proprement parler une subvention gouvernementale ;

5° Le peuple, n'ayant pas le contrôle de l'emploi de cette appropriation ou subvention de deniers publics, voit à chaque instant la constitution qui lui donne le pouvoir de surveillance des fonds publics violée par l'exemption de taxes ;

6° La taxation des biens ecclésiastiques affecterait peu les fidèles qui sont tous contribuables, et auraient simplement à payer à l'Eglise ce qu'ils payent actuellement au Trésor en augmentation de taxe ;

7° L'exemption de taxes encourage le développement ou le maintien d'ordres religieux,

dont beaucoup sont inutiles et d'autres ne sont pas recommandables ;

8° Les raisons invoquées pour conserver ou établir l'exemption de taxes pour les établissements religieux peuvent être invoquées pour tous les établissements possibles. Si tous s'en prévalaient, l'Etat tomberait en banqueroute ;

9° L'exemption de taxes est contraire à la maxime évangélique : "Rendez à César ce qui est à César." L'Eglise reçoit protection et aide, et refuse de rien donner en échange ;

10° Demander l'abolition des exemptions de taxes n'est pas attaquer l'Eglise, mais simplement revendiquer les droits du peuple à l'égalité devant la taxation ;

11° L'exemption de taxes a pu être justifiable dans les pays neufs pour permettre la construction d'églises ; aujourd'hui que les plus belles propriétés appartiennent aux communautés religieuses, c'est un abus malhonnête ;

12° Le peuple, écrasé par la taxation, demande l'abolition de ce privilège exorbitant qu'il a librement consenti et qu'il a le droit de retirer à son gré. Cette raison à elle seule est suffisante.

CONTRIBUABLE.

EDUCATION CLASSIQUE

Le Grand Vicaire Bourgeault, prêtre, l'âme dirigeante de l'archidiocèse de Montréal, est un produit superfin de notre éducation classique, *cette éducation que le monde nous envie.*

Nous pouvons donc le considérer comme un prototype du fort en thème tel que le produisent ces brillantes institutions.

L'abbé Bourgeault vient justement d'adresser à M. Désiré Girouard un accusé de réception très élogieux pour son ouvrage intitulé le *Lake St-Louis*.

La *Minerve*, à qui il a été donné communication de cette lettre, lui a fait les honneurs de la publicité, ce qui nous permettra d'en disséquer les passages saillants et de montrer la valeur de l'enseignement de nos fameux collèges classiques.